

AVIS DE PROMULGATION

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 422 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392 CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET LES USAGES À L'INTÉRIEUR DU PARC RÉGIONAL LINÉAIRE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF VISANT À RÉVISER LES PÉNALITÉS APPLICABLES À L'ÉGARD DES INTERVENTIONS ILLÉGALES DANS L'EMPRISE

Lors de son assemblée régulière tenue le 17 septembre 2025, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 422 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC / Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 18 SEPTEMBRE 2025.



Daniel Béliveau
Directeur général adjoint par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 29-09-2025. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Secrétaire-trésorier(ière)

Saint-Ubalde
Municipalité